

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE**  
**« LIVAROT – PAYS D’AUGE »**

**LUNDI 14 DECEMBRE 2020 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE A HUIS CLOS**  
**A LA SALLE DES FETES**  
**DE LIVAROT – PAYS D’AUGE**  
**Rue Racine à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 49**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Absents sans pouvoirs : 15**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT, le 14 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.**

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONNAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mr Jérôme EDON, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Mickael LAFOSSE, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Brigitte MOREIRA, Mme Christine MOTTÉ, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Chantal POUCHARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Anne-Marie SEGUIN, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Daniel ANTOINE, pouvoirs à Mr Philippe SOETAERT.
- Mr Jack BOISJOLY, pouvoirs à Mme Edwige HAYS.
- Mr Robert SAUNIER, pouvoirs à Mme Vanessa BOHOMME.
- Mme Audrey QUERUEL, pouvoirs à Mr Didier LALLIER.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoirs à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés :**

- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Pascale PAYNEL.
- Mr Joël VREL.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Estelle PLANCHON.

Mr Patrick BEAUJAN est désigné secrétaire de séance.

**I) DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE DE LIVAROT – PAYS D’AUGE, BUDGET ANNEXE MARPA**

**BUDGET VILLE DE LIVAROT – PAYS D’AUGE**

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>20.</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2051.	Concessions droits similaires	+	14 400,00 €
<b>21.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2132.	Immeubles de rapport	-	14 400,00 €
<b>040.</b>	<b>Transferts en sections</b>		
<b>28.</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>		
281578.	Autres matériels et outillages	+	2 272,16 €
<b>021.</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	-	2 272,16 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>0,00 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>66.</b>	<b>Charges financières</b>		
6615.	Intérêts des comptes courants	+	1 190,00 €
<b>67.</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		
673.	Titres annulés	-	1 190,00 €
<b>042.</b>	<b>Transferts entre sections</b>		
<b>68.</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>		
6811	Dotations aux amortissements	+	2 272,16 €
<b>023.</b>	<b>Virement à la section d’investissement</b>	-	2 272,16 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>0,00 €</b>

## **BUDGET ANNEXE MARPA**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>13.</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
13988.	Autres subventions	+	390,00 €
<b>16.</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>		
1641.	Emprunts en euros	+	837,00 €
165.	Dépôts et cautionnements reçus	+	523,00 €
<b>21.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2188.	Autres immobilisations corporelles	-	1 750,00 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>0,00 €</b>

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

<b>018.</b>	<b>Autres produits</b>		
<b>74.</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>		
7488.	Autres	-	390,00 €
<b>019.</b>	<b>Produits financiers</b>		
<b>77.</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		
777.	Quote-part des subventions d'investissement	+	390,00 €
	<b>TOTAL</b>	+	<b>0,00 €</b>

Les élus auront à accepter ces modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** les modifications budgétaires énumérées ci-dessus.

## **II) PRIX DE CESSION DE LA PARCELLE N°8 DU LOTISSEMENT DE FERVAQUES**

Vu la délibération du 12 novembre 2015 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Livarot déterminant le prix de vente des parcelles du lotissement de Fervaques,

Vu la délibération en date du 05 Décembre 2018 autorisant le Maire de Livarot – Pays d’Auge ou son représentant à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant au Lotissement de Fervaques.

Vu la proposition d’achat de Mme Hélène ANTOINE de la parcelle n°8 du lotissement de Fervaques cadastrée Section A n°470p d’une superficie de 789 m<sup>2</sup> au prix de 40 000,00 € TTC soit 33 333,33 € HT au lieu de 42 660,00 € TTC.

Vu l’article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales où il est précisé que le Conseil Municipal délibère au vu de l’avis de l’autorité compétente de l’Etat, que l’avis de celle-ci est réputé donné à l’issue d’un délai d’un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la demande d’estimation de la Commune de Livarot – Pays d’Auge auprès de France Domaine sur nos 2 lotissements à Auquainville et Fervaques en date du 05 mars 2018 renouvelé en date du 03 Novembre 2020,

Après diverses questions posées par les élus notamment sur les études de sol sur le lotissement, nombre de parcelles et existence d’un règlement du lotissement), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle n°8 cadastrée Section A n° 470p d’une superficie totale de 789 m<sup>2</sup> pour 40 000,00 € TTC soit 33 333,33 € H.T à Madame Hélène ANTOINE,
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l’acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

### **III) PRIX DE CESSION D’UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT D’AUQUAINVILLE SUR LA COMMUNE D’AUQUAINVILLE**

Vu la délibération de la Commune de Livarot du 13 Décembre 2017 concernant l’accord de principe sur les prix de cessions des parcelles du lotissement d’Auquainville,

Vu la demande de Monsieur Laurent THETIOT et Madame Sandra JEHENNE d’acquérir la parcelle n°4 cadastrée Section 028 B n°510 d’une superficie de 1030 m<sup>2</sup>,

Vu l’article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales où il est précisé que le Conseil Municipal délibère au vu de l’avis de l’autorité compétente de l’Etat, que l’avis de celle-ci est réputé donné à l’issue d’un délai d’un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la demande d’estimation de la Commune de Livarot – Pays d’Auge auprès de France Domaine sur nos 2 lotissements à Auquainville et Fervaques en date du 05 mars 2018 renouvelé en date du 03 Novembre 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cession de la parcelle n°4 d’une superficie de 1030 m<sup>2</sup> à 40 000,00 euros TTC soit 33 333,33 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle n°4 cadastrée Section 028 B n°510 d’une superficie de 1030 m<sup>2</sup> pour 40 000,00 € TTC soit 33 333,33 € H.T à Monsieur Laurent THETIOT et Madame Sandra JEHENNE,

- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

#### **IV) LIVAROT – PAYS D'AUGE – TRAVAUX DE VOIRIE 2020/2021**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée conformément à l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 Juillet 2015. Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande en application de l'article 4 de l'Ordonnance et des articles 78 à 80 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 04 Décembre 2020 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats et sélectionner l'entreprise par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L'entreprise TOFFOLUTTI SA a été sélectionnée pour un montant de 396 050,38 € H.T ;

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant H.T :	396 050,38 €
TVA 20 %	79 210,08 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>475 260,46 €</b>

Monsieur le Maire informe que la DETR n'a toujours pas été attribuée, les renseignements sont pris auprès de la Sous-Préfecture.

Après discussions sur les interventions précédentes des entreprises et comment se fait le choix par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché attribué à l'entreprise citée ci-dessus pour la somme totale de 396 050,38 € hors taxes ;
- **RAPPELLE** rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

#### **V) LE MESNIL DURAND - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RD47 – RUE DE LA REINE – ETUDE DEFINITIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 98 204,54 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 5 084,80 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **PREND ACTE** que le SDEC Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- **DONNE** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 455,11 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

**VI) FAMILY – DEMANDE DE SUBVENTIONS - RESTAURATION DU RETABLE ET DE LA PEINTURE SAINT FRANCOIS DE SALES GUERISSANT UN ENFANT**

L'église de la Commune historique possède un retable du début XVII<sup>e</sup> siècle représentant St François de Sales guérissant un enfant. Il convient de restaurer l'encadrement ainsi que la toile.

Le plan de financement est comme suit :

**DEPENSES**

RENASCENTIS Restauration de la toile	3 240,00 € H.T
Atelier GIORDANI Restauration de l'encadrement	6 062,00 € H.T

---

**Total H.T :** **9 302,00 € H.T**

## RECETTES

- DRAC 40 %	3 720,80 € H.T
- Conseil Départemental du Calvados 20 %	1 860,40 € H.T
- Autofinancement de la Collectivité 40 %	3 720,80 € H.T

**Total H.T :** 9 302,00 € H.T

Afin d'obtenir un maximum de subventions de tous les partenaires financiers pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal devra :

- Approuver le plan de financement pour la restauration de l'encadrement et de la toile du retable de l'Eglise de la Commune historique de Family ;
- Solliciter une subvention auprès de tous les partenaires financiers notamment auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Calvados;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 48 voix pour et une contre :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la restauration de l'encadrement et de la toile du retable de l'Eglise de la Commune historique de Family ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de tous les partenaires financiers notamment auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Calvados;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

## VII) MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour trois agents (Catégorie C) et vu l'avis favorable du Comité technique en date du 03 Décembre 2020, les élus, après en avoir délibéré, auront à modifier le tableau des emplois pour permettre à cet agent de bénéficier de la réussite à son concours de la manière suivante :

- Deux postes d'adjoint technique en deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier comme suit le tableau des emplois :
  - Deux postes d'adjoint technique en deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.



- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

### VIII)

### IX) MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Suite à la réorganisation suite à un départ en retraite d'un agent à l'Ecole de Fervaques et vu l'avis favorable du Comité technique en date du 03 Décembre 2020 pour les agents concernés, les élus auront à modifier le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> Décembre 2020 de la manière suivante :

- 1 poste d'adjoint technique de 33h00 en 1 poste d'adjoint technique de 34h00 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.
- 1 poste d'adjoint technique de 27h00 en 1 poste d'adjoint technique de 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique de 18h65 en 1 poste d'adjoint technique de 30h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 33h00 en 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique de 30h50 en 1 poste d'adjoint technique de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe de 29h00 en 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier comme suit le tableau des emplois :

- 1 poste d'adjoint technique de 33h00 en 1 poste d'adjoint technique de 34h00 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.
- 1 poste d'adjoint technique de 27h00 en 1 poste d'adjoint technique de 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique de 18h65 en 1 poste d'adjoint technique de 30h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 33h00 en 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint technique de 30h50 en 1 poste d'adjoint technique de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe de 29h00 en 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

### X) AVIS A DONNER POUR UNE DEMANDE D'EXTENSION D'ACTIVITE DE CASSERIE D'ŒUFS ET DE PLAN D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES

La Société Normande d'Ovoproduit est autorisée par arrêté préfectoral d'enregistrement du 9 Novembre 2000 modifié à exploiter une casserie d'œufs et un atelier de production d'ovoproduit, sise « le Fossard » à Saint Martin de Bienfaîte La Cressionnière et épandre des boues issues du traitement in situ de leurs eaux industrielles sur 46 ha sur les Communes de Saint Martin de Bienfaîte et Cernay.

Conformément à l'article R 512-46-22 du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette société a demandé une augmentation de l'activité de casserie d'œufs et de production d'ovoproduits de 50 t/j à 75 t/j s'accompagnant de l'extension du plan d'épandage valorisant les boues issues du traitement des eaux résiduaires in situ de 46 ha à 115,83ha répartis sur les communes de Saint Martin de Bienfaite (54ha), Cernay (32 ha) et Livarot – Pays d'Auge (Notre Dame de Courson et Meulles) (30 ha).

Le Conseil Municipal devra émettre un avis sur cette demande conformément à l'article R 512-46-22 du code de l'environnement.

Monsieur Guillaume ANNE s'étonne qu'il n'y ait pas d'enquête publique et aurait souhaité que le dossier soit consultable d'une façon dématérialisée.

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 abstentions et 44 voix pour :

- **ÉMET** un avis favorable sur cette demande conformément à l'article R 512-46-22 du code de l'environnement.

## REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

**Questions de Madame Pascale PAYNEL** : « en tant que conseillère municipale de Livarot pays d'Auge et à l'origine représentante et ancienne conseillère de la commune historique de Préaux Saint Sébastien, ai-je le droit de savoir ce qui se passe et ce qui se décide dans cette commune ? Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu de directives en dehors de notre dénomination à des commissions depuis que nous sommes élus ? De plus, surprise de ne pas avoir été contactée, exemple : à la commission école de Notre-Dame-de-Courson, la rentrée s'est faite mais pas d'info ? celle du budget je voulais savoir à quel moment nous sommes concernés ? »

### **Réponses de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR :**

Les questions ont déjà été posées pour le Conseil Municipal précédent, mais non répondues car Madame Paynel était absente. Compte tenu de son absence à nouveau, les réponses sont donc faites en son absence.

Les conseillers ont effectivement le droit de savoir et de ce qui se décide dans la commune, et je dirais même le devoir de savoir, car autrement comment répondre aux habitants qui sont en droit d'attendre ce type d'informations de leur part. C'est pour cela que les comptes-rendus de toutes les commissions sont envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux, car c'est bien dans les commissions que se préparent beaucoup de futures délibérations. De la même façon, il est rapporté au cours des CM les décisions que le maire a dans le cadre des délégations que le Conseil m'a données.

Madame Paynel s'étonne aussi de ne pas avoir reçu de directives depuis qu'elle est élue ; je vais me permettre de retourner la question en lui demandant quelles sortes de directives elle attend.

Concernant les commissions écoles, celles-ci ont pour domaine de compétence les équipements et les travaux ; il ne faut donc pas les confondre avec les conseils d'école qui eux ont pour compétence la scolarité et le périscolaire.

Concernant la commission budget, elle se réunira en janvier pour présentation du budget de l'année en cours et pour préparation du DOB.

### **Questions de Monsieur Philippe GUILLEMOT :**

« Lors de la dernière commission de l'Agglo sur les déchets ménagers, il a été acté un certain nombre de bennes à déchets verts sur plusieurs communes de l'Agglo et gérées par celle-ci, la commune déléguée de Fervaques est-elle concernée ?

Il est de notoriété qu'un manque de médecins, et ceci depuis plusieurs années, est ressenti sur Livarot. Dans le cadre du recrutement de médecins salariés, est-il prévu qu'un poste ou 2 concerne Livarot ?

A la dernière réunion plénière de l'Agglo, Éric Boisnard, vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, a proposé au vu des difficultés financières de l'Agglo en général et du budget eau et assainissement en particulier, une augmentation de 2% pour l'ensemble des communes. Ceci est complètement injuste pour Livarot puisque nous sommes une des ex communes et syndicat d'eau avec le prix le plus élevé au M3. Pourquoi ne pas commencer le lissage prévu sur les différents tarifs et augmenter plus fortement les communes avec un prix au M3 inférieur à Livarot ? »

### **Réponses de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR :**

« Concernant les déchets verts : les bennes existantes mentionnées par l'agglo sont relatives à une partie du territoire de Mézidon, et correspondent au maintien des pratiques historiques des différentes zones de l'agglo, qui restent en vigueur en attendant une proposition standard pour tout le territoire qui n'est pas prévue avant début 2022. Concernant la benne de Fervaques, elle est en dehors du champ de la compétence déchet de l'agglo, puisque les déchets verts ne suivent pas la filière de traitement et recyclage, mais sont déposés sur un terrain privé avec l'accord du propriétaire. Cette solution ne peut pas être étendue à d'autres communes, car l'accord du propriétaire limite la zone de collecte à la commune historique de Fervaques.

Concernant les médecins salariés : le pôle de santé ne peut accueillir que des médecins libéraux ; pour accueillir des médecins salariés, il faut ouvrir un centre de santé géré par l'agglo qui a pris la compétence pour tout le territoire sauf la ville de Lisieux. Le 1er centre prévu est à Cambremer dont le pôle de santé n'est plus pourvu à terme de médecins libéraux. La priorité suivante est envisagée à Crèvecœur en Auge. La carte de priorité est basée sur les 10 000 habitants n'ayant pas aujourd'hui un médecin déclaré au niveau de la CPAM. Monsieur Didier LALLIER précise que ce sont les médecins qui décident, il y a moins de liberté pour les libéraux.

Concernant l'augmentation de 2% des redevances eau potable : ce n'est pas lié au budget général tendu de l'agglo, puisque les budgets annexes eau et assainissement ne peuvent légalement s'équilibrer qu'avec les redevances des usagers. Je ne reviens pas sur les explications données lors de la délibération du dernier conseil communautaire, ni sur les échanges lors de cette délibération, celles-ci étant disponibles sur le site de l'agglo. Je tiens seulement à préciser que l'affirmation selon laquelle le prix de l'eau au M3 à Livarot est le plus élevé de l'agglo est erronée : voici les éléments :  
prix au M3 eau + assainissement : Livarot 4,77€, le plus élevé de l'agglo 7,27€, moyenne pondérée agglo 5,2€. Il faut un an pour mettre en place un lissage. »

### **Questions de Madame Brigitte MOREIRA :**

« Quel est le nombre d'abonnés à l'application VOOTER ?

Quand est-il du garage CITROEN face au Bar le 35 ?

Pour avoir été pleinement active avec Joëli VREL pour le nouvel adressage avant l'arrivée de la chargée de communication, de voir se dérouler sa mise en place, d'avoir participé à une réunion (novembre 2019) de présentation (Salle de concert de Mézidon) du nouvel

adressage mis en place à Livarot, d'avoir réalisé un petit film sur l'adressage à LPA avec un prestataire du conseil départemental (ce qui est complètement passée inaperçue à LPA puisque pas relayé du tout par le service communication), je trouve cela injuste de ne pas me répondre lors d'une demande concernant une confirmation du 920 route des Crières à Saint Ouen le Houx - M et Mme WATTEYNE.

Quand est-il de la base adresse nationale (deux personnes au service de la communication) ?

Pourquoi un habitant d'une commune déléguée (Heurtevent) s'est-il vu refuser son permis de reconstruire à l'identique, les exigences du PLUi sont-elles applicables dans ce cas ?

Quelles sont les actions en cours menées par les commissions ?

Qu'est-il prévu pour nos aînés ? »

### **Réponses de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR :**

« Le nombre d'utilisateurs Vooter est 227 au 11 décembre.

Le garage Serval en face du 35 : l'offre d'acquisition de la commune n'a pas encore été traitée, dans le cadre de la liquidation/succession en cours. Une réunion a eu lieu avec l'ADEME pour procéder à l'évaluation de la pollution souterraine, des sondages ont été réalisés sur le site et vont être réalisés dans les habitations contiguës ; à l'issue, l'ADEME déterminera le niveau de risque ; il est probable que celui-ci ne sera pas suffisant pour une prise en charge de la dépollution par l'ADEME, et il faudrait alors se tourner vers le fond friches ou autre dispositif ; pour rappel, le coût de la dépollution dépasse 300 K€.

Concernant l'adressage : un travail important a été réalisé par le service communication pour finaliser les fichiers avec les informations correctes nécessaires sur tous les points adresse avant qu'il puisse y avoir un basculement sur les fichiers GPS. Ce travail commencé en octobre 2020 devrait aboutir en janvier 2021, et a mobilisé un agent à temps plein.

Concernant la demande permis de construire à Heurtevent ; les questions diverses ne peuvent pas concerner des cas particuliers, d'autant que le droit des sols et les dossiers de PC sont complexes : les pétitionnaires reçoivent toujours les explications nécessaires concernant un refus.

Concernant les actions en cours concernant les commissions : l'information donnée aux membres du conseil municipal concerne l'ensemble des comptes rendus des commissions, ce qui n'était pas fait lors des mandatures précédentes. Il n'est pas prévu d'informer en amont sur les travaux en cours, qui la plupart du temps sont mentionnés dans les comptes rendus.

Concernant nos aînés :

Chèques cadeau + 65 ans : le conseil d'administration du CCAS du 10 décembre a validé la distribution de chèques cadeau de 20 € au + 65 ans de Livarot-Pays d'Auge.

Fleurs pour 80 ans : la pratique de Livarot historique a été étendue à LPA lors du CCAS du 2

octobre 2020.

Personnes isolées : le registre est passé de 1 personne à plus de 170, ce qui a permis de les contacter par téléphone pendant le confinement de novembre. »

## INFORMATIONS DIVERSES

### Compte rendu des conseils municipaux :

Monsieur Philippe GUILLEMOT demande que les réponses aux questions diverses ou aux délibérations soient mentionnées dans le compte-rendu des conseillers municipaux.

Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR répond que le compte-rendu du précédent conseil municipal sera complété en ce sens et soumis à approbation lors du prochain conseil. Il rappelle à Monsieur Guillemot qu'un élu ne doit pas s'adresser à un agent pour lui dire quoi faire ou comment faire mais qu'il doit s'adresser au Maire.

MSAP de Livarot : a été labellisée Maison France Services ; cela permet entre autres de percevoir pour l'agglomération une subvention de l'Etat de 30 K€ / an.

Eau potable : la phase 1 de sécurisation sur Livarot est achevée par l'agglomération, coût 200 k€, permet d'éviter les problèmes survenus début et mi 2020 à cause de l'unité de production la Cour Dupont à Ste marguerite des loges.

La phase 2, interconnexion avec NDDC, est prévue pour 2021 ; coût 860 k€. L'ensemble de ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

Centre de tests rapides : ouvert tous les lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30, et situé en face du pôle de santé. J'en profite pour inciter aux tests avant visite à des personnes fragiles pour les fêtes de fin d'année.

Piste cyclable rue de Lisieux : cette piste, qui a généré une vaste communication dans la presse et les réseaux sociaux, a été supprimée. Je vous propose un résumé des événements depuis l'origine : les travaux rue de Lisieux étaient partagés entre le SDEC maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux électriques et l'éclairage, et la mairie de LPA maître d'ouvrage de la réfection de la route et des trottoirs, et donc de la piste cyclable, ces travaux étant subventionnés par le propriétaire de la route, à savoir le Département qui avait demandé la création de cette piste cyclable. Le SDEC a informé la mairie de LPA vers octobre 2019 que le nombre de lux sur la route étaient insuffisants, et qu'il fallait donc déplacer les réverbères qui étaient initialement prévus le long des habitations ou murets vers la limite du trottoir côté route, il semble qu'aucune alternative n'ait été envisagée, comme par exemple allonger la cosse en haut des réverbères. A la fin de la route et des trottoirs début 2020, le maire de LPA, en sa qualité de maître d'ouvrage, a confirmé qu'il fallait tracer la piste cyclable et les pictogrammes malgré les réverbères plantés au milieu d'une des deux pistes. La piste ainsi tracée ne correspondant pas aux normes, ce que le Département a confirmé ; la seule solution était alors d'effacer les lignes et pictogrammes pour revenir à une simple voie partagée. Cette opération a coûté un peu plus de 6000 € d'argent public. La voie est donc plus large de 1,40 mètres et elle est partagée.

Monsieur Guillaume ANNE revient sur les déchets verts, il faudrait être en accord avec les obligations et les restrictions en vigueur sachant qu'il est interdit de brûler. Frédéric Legouverneur dit qu'une analyse des besoins sera faite mais qu'il n'y a pas de solution à court terme.

Madame Anne-Marie SEGUIN déclare que l'état de la déchetterie de Livarot n'est pas bon, elle est souvent sale, le personnel n'est pas en mis en cause. Concernant les produits dangereux, c'est une priorité de l'Agglo informe Frédéric Legouverneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40 minutes.